

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI - 000234 - AMR 18/005/00

Action complémentaire sur l'EXTRA 34/00 (AMR 18/001/00 du 11 avril 2000) et suivante (AMR 18/003/00 du 14 avril 2000)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées

ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS JURIDIQUES / MENACES DE MORT

BOLIVIE	<p>Personnes relâchées :</p> <p>Felipe Quispe Huanca, Fred Nuñez, Angel Claire, Francisco Partis, Emilio Rodríguez, Filomeno Rivera et Felipe Flores Juan Yapura, Edwin Huanca et Bartolomé Flores David Goitia Benito, Franz Guzmán et Noel Guzmán Wilfredo Apaza</p> <p>Personnes menacées de mort :</p> <p>Oswaldo Rioja et Jhenny Osinaga, journalistes de télévision Gloria Eyzaguirre et Jaime Buitrago, journalistes de la presse écrite</p>
----------------	--

Londres, le 25 avril 2000

Toutes les personnes arrêtées à la suite des manifestations antigouvernementales auxquelles les autorités avaient réagi en décrétant l'état de siège ont été libérées, sans inculpation, semble-t-il. Amnesty International demeure toutefois préoccupée par la sécurité des journalistes nommés ci-dessus, qui ont reçu des menaces de mort apparemment liées à la couverture des manifestations ainsi qu'à des articles faisant état de corruption.

Les journalistes Osvaldo Rioja et Jhenny Osinaga ont reçu par téléphone des menaces de mort anonymes, après que leur réseau de télévision *Periodistas Asociados Televisión* (PAT) eut diffusé un enregistrement sur lequel apparaissait un membre de l'armée en train d'ouvrir le feu sur la foule au cours d'une manifestation se déroulant à Cochabamba, le 8 avril.

Par ailleurs, le journal national *Presencia* a publié des articles faisant état de corruption. Le 13 avril, Gloria Eyzaguirre, rédactrice en chef chargée de l'information, et Jaime Buitrago, reporter, ont reçu des menaces de mort anonymes dirigées contre eux-mêmes et leurs familles. Le même jour, un correspondant qui ne s'est pas identifié à déclaré à la rédaction du journal qu'une bombe avait été posée dans le bâtiment. Dans les deux cas, ces menaces ont été dénoncées publiquement.

D'après les informations recueillies, des investigations ont été entamées sur la mort de cinq personnes, dont un officier des forces armées, tuées au cours des mouvements de protestation qui avaient eu lieu dans le département de La Paz, notamment dans la ville du même nom, et à Cochabamba. L'armée aurait ouvert une enquête en vue de déterminer pourquoi un officier vêtu en civil tirait sur la foule à Cochabamba, le 8 avril, lorsqu'un adolescent de dix-sept ans, Hugo Daza, a été abattu. Amnesty International suivra de près l'évolution de ces investigations.

L'état de siège a été levé le 20 avril, après que le gouvernement eut trouvé un terrain d'entente avec les organisations paysannes et les syndicats.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des menaces de mort ont été adressées à des journalistes travaillant pour le réseau de télévision *Periodistas Asociados Televisión* (PAT) et le journal *Presencia* ;

- demandez instamment aux autorités de garantir leur sécurité ;

- appelez les autorités à ouvrir sans délai une enquête indépendante et exhaustive sur ces menaces de mort, et demandez à être informé des progrès accomplis dans le cadre des investigations déjà en cours.

APPELS À :**Remarques :**

* Les membres du gouvernement bolivien ont démissionné le 14 avril et leur successeurs seront prochainement nommés. Pour l'heure, veuillez envoyer vos appels sans indiquer le nom des ministres concernés.

* L'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile. Si un correspondant vous répond, dites : « *Me puede dar tono de fax por favor.* »

<p>Président : Excmo Sr. Presidente Gral. Hugo Banzer Palacio de Gobierno La Paz, Bolivie Télégrammes : Presidente, La Paz, Bolivie Fax : 5912 332055 / 391216 Formule d'appel : <i>Señor Presidente,</i> / Monsieur le Président de la République,</p>	<p>Ministre de l'Intérieur : Sr. Ministro de Gobierno Ministerio de Gobierno Av. Arce esq. Belisario Salinas La Paz, Bolivie Télégrammes : Ministro Gobierno, La Paz, Bolivie Fax : 5912 371352 / 371334 Formule d'appel : <i>Señor Ministro,</i> / Monsieur le Ministre,</p>
<p>Ministre de la Justice : Sr. Ministro de Justicia Ministerio de Justicia Palacio de Comunicaciones, Piso 6, Avenida Mariscal Santa Cruz La Paz, Bolivie Télégrammes : Ministro Justicia, La Paz, Bolivie Fax : 59 12 356530 Formule d'appel : <i>Señor Ministro,</i> / Monsieur le Ministre,</p>	
COPIES À :	
<p>Ministre des Affaires étrangères : Sr. Ministro de Relaciones Exteriores y Culto Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto La Paz, Bolivie Fax : 5912 371155</p>	<p>Organisation de défense des droits humains : Asamblea Permanente de Derechos Humanos Cajón Postal 9282 La Paz, Bolivie Fax : 5912 335715</p>
<p>Réseau de télévision <i>Periodistas Asociados Televisión (PAT)</i> : PAT, Calle Posnaski 1069 Zona Miraflores, La Paz Bolivie Fax : 5912 222183</p>	<p>Journal <i>Presencia</i> : Presencia Casilla de Correo 3276 La Paz Bolivie Fax : 5912 391040</p>
ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Bolivie dans votre pays.	

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 MAI 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*